



## Des accès restreints EN PÉRIODE À RISQUE

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits.

**Chaque département prescrit sa propre réglementation** sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> Juin.

### CONSULTEZ LES RÉPONDEURS ET LES SITES WEB

ALPES DE HAUTE PROVENCE	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence">www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence</a>
ALPES MARITIMES	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes">www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes</a>
AUDE	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/aude">www.risque-prevention-incendie.fr/aude</a>
BOUCHES-DU-RHÔNE	<a href="http://www.myprovence.fr/envedebalade">www.myprovence.fr/envedebalade</a> 08 11 20 13 13
CORSE	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/corse">www.risque-prevention-incendie.fr/corse</a>
DRÔME	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/drome">www.risque-prevention-incendie.fr/drome</a>
GARD	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/gard">www.risque-prevention-incendie.fr/gard</a>
HÉRAULT	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/herault">www.risque-prevention-incendie.fr/herault</a>
LOZÈRE	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/lozere">www.risque-prevention-incendie.fr/lozere</a>
PYRÉNÉES ORIENTALES	<a href="http://www.prevention-incendie66.com">www.prevention-incendie66.com</a>
VAR	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/Var">www.risque-prevention-incendie.fr/Var</a>
VAUCLUSE	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse">www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse</a> 04 28 31 77 11



Plus d'infos sur  
[www.prevention-incendie-foret.com](http://www.prevention-incendie-foret.com)

AVONS LES BONS  
REFLEXES  
[feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

GENIE | Document gratuit, ne peut être vendu - Création Photos - farcencielcreation.fr

Protégeons notre nature

# UN FEU DE CAMP SUFFIT À BRÛLER TOUTE UNE FORÊT



Une campagne réalisée avec le soutien de :



# Respectons NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Derrière la carte postale de la forêt verte sur fond de ciel bleu, n'oublions pas que nos magnifiques paysages méditerranéens peuvent être réduits en cendres par imprudence.

L'élévation des températures et le changement du régime des précipitations que nous constatons renforcent le risque d'incendie.

Adoptons tous un comportement responsable et respectons notamment l'interdiction de fumer dans les espaces naturels.

**La forêt est notre bien commun :  
ensemble protégeons-la !**



*Christophe Mirmand*

Prefet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Prefet de la zone de défense  
et de sécurité Sud  
Prefet des Bouches-du-Rhône

## PRÉPAREZ VOTRE SORTIE EN FORÊT

- Consultez la météo et portez une tenue adaptée.
- N'oubliez pas votre téléphone portable et l'eau nécessaire.
- Prévenez votre entourage de votre itinéraire.
- Ne quittez jamais les chemins balisés.
- Stationnez toujours sans gêner les secours.



## LES BONS COMPORTEMENTS

- **Gardez votre calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- **Ne vous approchez pas** des flammes.
- **Éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation.
- Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- Sur la route, **ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie** et ne gênez pas les secours.
- **Rebroussez chemin:** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

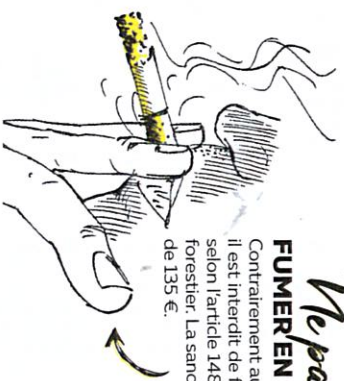
## LES DANGERS DE L'INCENDIE

- Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5 km/h.
- Les fumées arrivent avant les flammes.
- Toxiques, elles causent malaises et asphyxies graves.
- Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.
- Les explosions sont très rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et un vent fort.

## EN FORÊT, 5 règles À RESPECTER

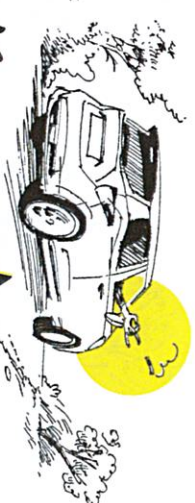
### Ne pas FUMER EN FORÊT

Contrairement aux croyances, il est interdit de fumer en forêt, selon l'article 148 du code forestier. La sanction retenue est de 135 €.



### Ne pas JETER VOTRE MÉGOT DEPUIS LE VÉHICULE

Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues, landes. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot peuvent être verbalisés d'une amende de 135 €.



### Ne pas FAIRE DE FEU DE CAMP OU DE BARBECUE EN FORÊT

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé, l'usage du feu est interdit toute l'année (même à proximité d'un plan d'eau !). Cette règle s'applique également aux barbecues et planchas ainsi qu'aux camping-car garés à proximité d'espaces sensibles.



### Ne pas STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Le pot d'échappement très chaud du véhicule en contact direct avec des herbes sèches peut être à l'origine d'une explosion.



### Ne pas STATIONNER DEVANT LES BARRIÈRES DFCI

Sur les pistes forestières, il est essentiel de laisser les accès libres et de ne pas stationner devant les barrières. La circulation hors des pistes est interdite aux véhicules : sanctions de 135 € et 1500 €.



## FACE À UN DÉPART DE FEU ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS !

# 18 ou 112

### PLUS VOUS ÊTES RAPIDE ET PRÉCIS, PLUS VITE LES SECOURS MOBILISENT DES MOYENS ADAPTÉS.

Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts : les menaces.  
Ne raccrochez pas avant que l'opérateur ne vous le demande.  
Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.